

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 mars 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes CMC – DFK International représenté par M. Hichem AMOURI.

BILAN

arrêté au 31/12/2013

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	3 665 086	8 828 072
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 461 972	8 400 119
b - Obligations et Valeurs assimilées		203 114	427 954
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 731 958	4 208 452
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	3-10	1 731 958	4 208 452
AC 3 - Créances d'exploitation		-	419
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		5 397 044	13 036 943
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	47 721	35 722
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	110 429	102 166
TOTAL PASSIF		158 150	137 888
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-4	5 147 779	12 740 562
CP 2 - Sommes distribuables	3-5	91 116	158 493
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	6
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		91 116	158 487
ACTIF NET		5 238 895	12 899 055
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 397 044	13 036 943

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	471 125	321 342
a - Dividendes		454 365	291 658
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		16 761	29 683
c - Revenus des autres valeurs		-	-
 <u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	 3-3	 6 150	 2 341
 TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		 477 276	 323 682
 <u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	 3-8	 - 211 711	 - 132 562
 REVENU NET DES PLACEMENTS		 265 565	 191 121
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	- 39 759	- 37 760
 RESULTAT D'EXPLOITATION		 225 806	 153 361
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		- 134 691	5 125
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		91 116	158 487
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		134 691	- 5 125
 * Variation des +/- values potentielles sur titres		 - 1 406 202	 - 736 715
* +/- values réalisées sur cession des titres		759 978	1 016 653
* Frais de négociation		- 31 195	- 22 447
 RESULTAT NET DE LA PERIODE		 - 451 612	 410 853

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>		
<u>des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	225 806	153 361
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 1 406 202	- 736 715
c - +/- values réalisées sur cession de titres	759 978	1 016 653
d - Frais de négociation de titres	- 31 195	- 22 447
	- 163 389	- 189 560
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>		
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	577 552	2 479 276
* Capital	380 000	1 556 000
* Régularisation des sommes non distrib.	193 448	893 335
* Régularisations des sommes distrib.	4 104	29 941
* Droits d'entrée	-	-
b - Rachats	- 7 622 711	- 1 995 263
* Capital	- 5 275 000	- 1 257 000
* Régularisation des sommes non distrib.	- 2 213 812	- 716 896
* Régularisation des sommes distrib.	- 133 899	- 21 367
* Droits de sortie	-	-
c - Régularisation charges capitalisées	-	-
d - Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 7 660 160	705 306
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de période	12 899 055	12 193 749
b - En fin de période	5 238 895	12 899 055
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de période	8 609	8 310
b - En fin de période	3 714	8 609
VALEUR LIQUIDATIVE	1 410,580	1 498,322
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-4,63%	3,64%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2013

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2013, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2013, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2013, ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013, à 3 665 086 Dinars contre 8 828 072 Dinars au 31/12/2012, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
<i>Coût d'acquisition</i>	3 114 123	6 866 067
- Actions et droits rattachés	2 847 138	5 836 847
- Titres OPCVM	66 985	609 220
- Obligations et valeurs assimilées	200 000	420 000
<i>Plus ou moins values potentielles</i>	547 849	1 954 051
- Actions et droits rattachés	549 889	1 945 020
- Titres OPCVM	-2 040	9 031
<i>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées</i>	3 114	7 954
Total	3 665 086	8 828 072

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-Titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>Courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31</u> <u>Décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Solde au 31/12/2012	6 866 067	7 954	1 954 051	8 828 072	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>				23 371 524	
Actions (y compris les droits)	2 289 795			2 289 795	
Obligations	-			-	
Titres OPCVM	21 081 729			21 081 729	
<u>Cessions & Remboursements de l'exercice</u>				-27 123 469	
Actions(y compris les droits)	-5 279 505			-5 279 505	742 564
Obligations	-220 000			-220 000	
Titres OPCVM	-21 623 964			-21 623 964	17 414
* <u>Variation des plus ou moins values Portefeuilles titres</u>			-1 406 202	-1 406 202	
*<u>Variation des intérêts courus</u>		-4 839		-4 839	
Solde au 31/12/2013	3 114 123	3 114	547 849	3 665 086	759 978

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 471 125 Dinars pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013, contre un montant de 321 342 Dinars du 01/01/2012 au 31/12/2012, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
-Revenus des actions	293 462	221 177
- Revenus des Titres OPCVM	160 903	70 482
- Revenus des Obligations	16 760	29 683
Total	471 125	321 342

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013, à 6150 Dinars contre 2 341 Dinars du 01/01/2012 au 31/12/2012, et représentent le montant des intérêts courus sur le compte courant.

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Intérêts/ Compte courant	6 150	2 341
Total	6 150	2 341

3-4 Note sur le capital

<u>Capital au 01/01/2013</u>	
- Montant	12 740 562
- Nombre de titres	8 609
- Nombre d'actionnaires	12
<u>Souscriptions réalisées</u>	
- Montant	573 448
- Nombre de titres	380
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
<u>Rachats effectués</u>	
- Montant	-7 488 812
- Nombre de titres	5 275
- Nombre d'actionnaires sortants	-
<u>Autres effets sur le capital</u>	
- Variation des plus et moins values potentielles	-1 406 202
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	759 978
- Frais de négociation	-31 195
<u>Capital au 31/12/2013</u>	
- Montant	5 147 779
- Nombre de titres	3 714
- Nombre d'actionnaires	12

3- 5 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2013, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
-Sommes distribuables de l'exercice en cours	91 116	158 487
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	6
Total	91 116	158 493

Les sommes distribuables de l'exercice en cours et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscription	Régul. Rachat	Total
-Sommes distribuables de l'exercice en cours	225 806	-2 265	-132 425	91 116
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	1	-	-1	-
Total	225 807	-2 265	-132 426	91 116

3- 6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 47 721 Dinars 35 722 contre Dinars au 31/12/2012, et se détaille ainsi:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Gestionnaire	32 177	16 906
- Dépositaire	15 544	18 816
Total	47 721	35 722

3- 7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013, à 110 429 Dinars contre un solde 102 166 Dinars au 31/12/2012, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	12 849	12 000
- Dividende à payer exercice 1995	67	67
- Dividende à payer exercice 1996	13 230	13 230
- Dividende à payer exercice 1997	3 828	3 828
- Dividende à payer exercice 1998	3 159	3 159
- Dividende à payer exercice 1999	3 585	3 585
- Dividende à payer exercice 2000	66	66
- Dividende à payer exercice 2001	69	69
- Dividende à payer exercice 2002	1 078	1 078
- Dividende à payer exercice 2003	633	633
- Dividende à payer exercice 2004	6 210	6 210
- Dividende à payer exercice 2005	851	851
- Dividende à payer exercice 2006	338	338
- Dividende à payer exercice 2007	3 375	3 375
- Dividende à payer exercice 2008	134	134
- Dividende à payer exercice 2009	133	133
- Dividende à payer exercice 2010	221	221
- Dividende à payer exercice 2011	157	157
- Dividende à payer exercice 2012	129	-
- CMF à payer	589	1 096
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	42 351	38 326
- TCL à régulariser	13 477	13 477
- Etat Impôt à payer	3 900	133
Total	110 429	102 166

3- 8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013, à 211 711 Dinars contre 132 562 Dinars pour la même période en 2012, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Rémunération du gestionnaire	148 702	66 281
- Rémunération du dépositaire	63 009	66 281
Total	211 711	132 562

3- 9 Note sur les autres charges

Les autres charges allant du 01/01/2013 au 31/12/2013, s'élèvent à 39 759 Dinars, contre 37 760 Dinars du 01/01/2012 au 31/12/2012, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	12 000	11 425
- Redevance CMF	12 602	13 256
- Frais de publicité et publications	12 000	10 000
- Autres charges	72	91
- TCL	3 085	2 988
Total	39 759	37 760

3-10 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013, à 1 731 958 Dinars contre 4 208 452 Dinars au 31/12/2012, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Avoirs en banque	1 676 841	39 212
- Sommes à l'encaissement	65 064	4 170 337
- Sommes à régler	(15 284)	(1 569)
- Ecart sur intérêts courus /TCN	5 337	472
Total	1 731 958	4 208 452

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Données par actions

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Total des revenus des placements	128,507	37,598
Charges de gestion des placements	-57,003	-15,398
Revenu nets de placements	71,504	22,200
Autres produits	-	-
Autres charges	-10,705	-4,386
Résultat d'exploitation	60,799	17,814
Régularisations du résultat d'exploitation	-36,266	0,595
Sommes distribuables de l'exercice	24,533	18,409
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-378,622	-85,575
+/- values réalisées sur cession de titres	204,625	118,092
Frais de négociation	-8,399	-2,607
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	-182,396	29,910
Résultat net de l'exercice	-121,597	47,724
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	-182,396	29,910
Régularisation du résultat non distribuable	88,531	5,041
Sommes non distribuables de l'exercice	-93,865	34,950
Distribution de dividendes	18,410	22,396
Valeur liquidative	1410,580	1498,322

4-2 Ratios pertinents :

Libellé	Exercice 2013	Exercice 2012
Actif Net Moyen	12 601 817,224	13 256 148,227
Total charges / actif net moyen	1,996%	1,285%
charges de gestion des placements / actif net moyen	1,680%	1,000%
autres charges / actif net moyen	0,316%	0,285%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,792%	1,157%

4- 3 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « ATTIJARI GESTION». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1.18 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI GESTION » au 31/12/2013, s'élève à 148 702 Dinars TTC.

4- 4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « ATTIJARI BANK ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI BANK » au 31/12/2013, s'élève à 63 009 Dinars TTC.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 31/12/2013
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/12/2013	%Actif	% Actif Net	%Capital Emis
Actions & Droits Rattachés		2 847 137,527	3 397 027,034	62,942%	64,842%	
AIR LIQUIDE	57	18 055,635	15 388,860	0,285%	0,294%	0,00%
DA1/5AIRLIQUIDE2012	5	115,190	87,500	0,002%	0,002%	0,00%
DA 1/11 AIR LIQ 2013	9	259,175	224,190	0,004%	0,004%	0,00%
ASSAD	6 400	48 321,120	44 614,400	0,827%	0,852%	0,05%
ATTIJARI LEASING	29 934	654 306,386	748 050,660	13,860%	14,279%	1,41%
BIAT	2 850	179 589,950	171 570,000	3,179%	3,275%	0,02%
BNA	11 984	139 151,213	93 127,664	1,726%	1,778%	0,04%
DA1/3 BT 2013	2	3,296	5,200	0,000%	0,000%	0,00%
ESSOUKNA AA	21 081	123 581,999	174 403,113	3,231%	3,329%	0,58%
EUROCYCLES	6 272	70 246,400	57 777,664	1,071%	1,103%	0,12%
LANDOR NS	7 993	59 947,500	58 924,396	1,092%	1,125%	0,17%
MONOPRIX	24 400	412 133,453	572 838,800	10,614%	10,934%	0,15%
ONE TECH	54 820	356 330,000	355 398,060	6,585%	6,784%	0,10%
POULINA GH	6 223	40 002,458	32 396,938	0,600%	0,618%	0,00%
SAH	1 612	15 072,200	15 072,200	0,279%	0,288%	0,01%
SFBT	17 296	151 651,164	229 915,728	4,260%	4,389%	0,02%
SIMPAR	6 387	204 347,609	395 055,111	7,320%	7,541%	0,71%
DA1/8SIMPAR12	1	2,793	5,900	0,000%	0,000%	0,00%
SITS	42 911	109 851,630	103 243,866	1,913%	1,971%	0,28%
SPDIT SICAF	15 000	89 698,126	116 220,000	2,153%	2,218%	0,05%
TUNIS RE	15 647	128 303,873	142 262,524	2,636%	2,716%	0,10%
TUNISIEPROFILESA	8 500	27 474,688	36 218,500	0,671%	0,691%	0,02%
UBCI NG 2013	1 448	18 641,733	34 143,840	0,633%	0,652%	0,01%
DA 8/33 UBCI 2013	16	49,936	81,920	0,002%	0,002%	0,00%
Obligations		200 000,000	203 114,082	3,763%	3,877%	
S.I.H. MOURADI 2008 TR B	5 000	200 000,000	203 114,082	3,763%	3,877%	3,57%
OPCVM		66 985,514	64 945,044	1,203%	1,240%	
FCP SAFA	631	66 985,514	64 945,044	1,203%	1,240%	8,98%
Total Général		3 114 123,041	3 665 086,160	67,909%	69,959%	

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2013, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

1- Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2013. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes sur la composition de l'actif, au 31 Décembre 2013, de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » :

1 - La société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » emploie 32,09 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

2 - La société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » emploie 13,86 % de son actif en titres émis par « ATTIJARI LEASING », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

3 - La société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » emploie 10,61 % de son actif en titres émis par « MONOPRIX », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 13 Février 2014

Le commissaire aux comptes :

P/ CMC – DFK International

Hichem AMOURI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013.

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV », nous avons été avisés des conventions suivantes entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » et « ATTIJARI BANK » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération annuelle de 0,5% TTC de l'actif net avant les frais de gestion. A ce titre, les honoraires d'« ATTIJARI BANK » au titre de l'exercice 2013, s'élèvent à 63 009 Dinars TTC.
- La convention de gestion conclue entre la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » et la société « ATTIJARI GESTION» qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. La rémunération annuelle de la société « ATTIJARI GESTION» est calculée au taux de 1.18% TTC de l'actif net avant les frais de gestion. A ce titre, les honoraires de la société « ATTIJARI GESTION » au titre de l'année 2013 s'élèvent à 148 702 Dinars TTC.
- Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration qui s'élève à 200 Dinars bruts par administrateur et ce, pour chaque présence.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 13 Février 2014

Le commissaire aux comptes :

P/ CMC – DFK International

Hichem AMOURI